

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XIX

Québec, 1 septembre 1906

No 3

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 33. — Les Quarante-Heures de la semaine, 33. — Lettre encyclique de N. S. P. le Pape Pie X, 34. — Apostolat de la prière, 38. — Chronique diocésaine, 39. — Le tour de garde au Calvaire, 40. — Trois congrégations à supprimer, en France et ailleurs, 42. — Les conversions en Angleterre, 43. — Une chapelle devenue une salle de danse, 43. — La Peur, 44. — Aux Etats-Unis, 44. — Bibliographie, 45.

Calendrier

— o —

2	DIM.	vr	}	XIII ap. Pent. et 1 sept. <i>Kyr.</i> du dim. A Vêp., mém. de S. Etienne, confesseur (II Vêp.) Suff. — A la Basilique, <i>r.</i> Fête des Saintes Reliques, 2 cl. avec oct. <i>Kyr.</i> 2 cl. II Vêp., mém. du dim. et de S. Etienne (II Vêp.)
3	Lundi	†vr		De la férie. A la Basilique, <i>r.</i> de l'octave.
4	Mardi	†vr	“ “ “ “	
5	Merc.	†b	S. Laurent Justinien, évêque et confesseur.	
6	Jendi	†b	Du Saint-Sacrement.	
7	Vend.	†vr	De la férie. A la Basilique, <i>r.</i> de l'octave.	
8	Samd.	b	Nativité de la Ste Vierge, 2 cl. avec octave.	

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

2 septembre, Saint-Sauveur de Québec. — 3, Saint-Valier. — 4, Saint-Sébastien. — 5, Saint-Léon de Standon. — 6, Saint-Benoît-Labre. — 7, Sainte-Philomène.

Lettre encyclique de N. S. P. le Pape Pie X

AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE

— o —

Aux Vénérables Frères les archevêques et évêques de France

PIE X, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Nous venons Nous acquitter aujourd'hui d'une très grave obligation de Notre charge, obligation assumée à votre égard lorsque nous annonçâmes, après la promulgation de la loi de rupture entre la République française et l'Eglise, que Nous indiquerions, en temps opportun, ce qui Nous paraîtrait devoir être fait pour défendre et conserver la religion dans votre patrie. Nous avons laissé se prolonger jusqu'à ce jour l'attente de vos désirs, en raison, non seulement de l'importance de cette grave question, mais encore et surtout de la charité toute particulière qui Nous lie à vous et à tous vos intérêts, à cause des inoubliables services rendus à l'Eglise par votre nation.

Après avoir donc condamné, comme c'était Notre devoir, cette loi inique, Nous avons examiné, avec le plus grand soin, si les articles de ladite loi Nous laisseraient au moins quelque moyen d'organiser la vie religieuse en France de façon à mettre hors d'atteinte les principes sacrés sur lesquels repose la sainte Eglise. A cette fin, il Nous parut bon de prendre également l'avis de l'épiscopat réuni et de fixer, pour votre assemblée générale, les points qui devraient être le principal objet de vos délibérations. Et maintenant, connaissant votre manière de voir ainsi que celle de plusieurs cardinaux, après avoir mûrement réfléchi et imploré, par les plus ferventes prières, *le Père des lumières*, Nous voyons que Nous devons pleinement confirmer, de Notre autorité apostolique, la délibération presque unanime de votre assemblée.

C'est pourquoi, relativement aux associations culturelles, telles que la loi les impose, Nous décrétons qu'elles ne peuvent absolument pas être formées, sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Eglise.

Mettant donc de côté ces associations, que la conscience de Notre devoir nous défend d'approuver, il pourrait paraître opportun d'examiner s'il est licite d'essayer, à leur place, quelque autre genre d'association à la fois légal et canonique, et préserver ainsi les catholiques de France des graves complications qui les menacent. A coup sûr, rien ne Nous préoccupe, rien ne Nous tient tant dans l'angoisse autant que ces éventualités ; et plutôt au Ciel que Nous eussions quelque faible espérance de pouvoir, sans heurter les droits de Dieu, faire cet essai et délivrer ainsi nos fils bien-aimés de la crainte de tant et si grandes épreuves. Mais, comme cet espoir Nous fait défaut, la loi restant telle quelle, Nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'association, tant qu'il ne constatera pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Église, les droits immuables du Pontife Romain et des évêques comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Église particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans lesdites associations, en pleine sécurité ; vouloir le contraire, Nous ne le pouvons pas sans trahir la sainteté de Notre charge, sans amener la perte de l'Église de France.

Il vous reste donc à vous, Vénérables Frères, de vous mettre à l'œuvre et de prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens, pour disposer et organiser le culte religieux. Nous ne vous ferons jamais, en chose si importante et si ardue, attendre Notre concours. Absent de corps, Nous serons avec vous par la pensée, par le cœur, et Nous vous aiderons, en toute occasion, de Nos conseils et de Notre autorité. Ce fardeau que Nous vous imposons, sous l'inspiration de Notre amour pour l'Église et pour votre patrie, prenez-le courageusement et confiez tout le reste à la bonté prévoyante de Dieu dont le secours, au moment voulu, Nous en avons la ferme confiance, ne manquera pas à la France.

Ce que vont être, contre Notre présent décret et Nos ordres, les récriminations des ennemis de l'Église, il n'est point difficile de le prévoir. Ils s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Église de France ; que Nous avons eu un autre dessein, étranger à la religion, que la forme de république en France Nous est odieuse, et que Nous secondons, pour la renverser, les efforts

des partis adverses ; que Nous refusons aux Français ce que le Saint-Siège a, sans difficultés, accordé à d'autres. Ces récriminations et autres semblables qui seront, comme le font prévoir certains indices, répandues dans le public pour irriter les esprits, Nous les dénonçons, d'ores et déjà, et avec toute Notre indignation, comme des faussetés ; et il vous incombe à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à tous les hommes de bien, de les réfuter pour qu'elles ne trompent point les gens simples et ignorants.

En ce qui regarde l'accusation spéciale contre l'Eglise d'avoir été ailleurs qu'en France plus accommodante dans un cas semblable, vous devez bien expliquer que l'Eglise en a agi de la sorte parce que toutes différentes étaient les situations, et parce que surtout les divines attributions de la hiérarchie étaient, dans une certaine mesure, sauvegardées. Si un Etat quelconque s'est séparé de l'Eglise en laissant à celle-ci la ressource de la liberté commune à tous et la libre disposition de ses biens, il a, sans doute et à plus d'un titre, agi injustement ; mais on ne saurait pourtant dire qu'il ait fait à l'Eglise une situation entièrement intolérable.

Or, il en est tout autrement aujourd'hui en France : là, les fabricateurs de cette loi injuste ont voulu en faire une loi non de séparation mais d'oppression. Ainsi ils affirmaient leur désir de paix, ils promettaient l'entente, et ils font à la religion du pays une guerre atroce, ils jettent le brandon des discordes les plus violentes et poussent ainsi les citoyens les uns contre les autres, au grand détriment, comme chacun le voit, de la chose publique elle-même.

Sûrement, ils s'ingénieront à rejeter sur Nous la faute de ce conflit et des maux qui en seront la conséquence. Mais quiconque examinera loyalement les faits dont Nous avons parlé dans l'Encyclique *Vehementer Nos*, saura reconnaître si Nous méritons le moindre reproche, Nous qui, après avoir supporté patiemment, par amour pour la chère nation française, injustices sur injustices, sommes finalement mis en demeure de franchir les saintes et dernières limites de Notre devoir apostolique, et déclarons ne pouvoir les franchir : ou si plutôt la faute appartient tout entière à ceux qui, en haine du nom catholique, sont allés jusqu'à de telles extrémités.

Ainsi donc que les hommes catholiques de France, s'ils veulent vraiment Nous témoigner leur soumission et leur dévouement, luttent pour l'Eglise, selon les avertissements que Nous leur avons déjà donnés, c'est-à-dire avec persévérance et énergie, sans agir toutefois d'une façon séditeuse et violente. Ce n'est point par la violence mais par la fermeté qu'ils arriveront, en s'enfermant dans leur bon droit comme dans une citadelle, à briser l'obstination de leurs ennemis ; qu'ils comprennent bien, comme Nous l'avons dit et le répétons encore, que leurs efforts seront inutiles s'ils ne s'unissent pas dans une parfaite entente pour la défense de la religion.

Ils ont maintenant Notre verdict au sujet de cette loi néfaste : ils doivent s'y conformer de plein cœur ; et quels qu'aient été jusqu'à présent, durant la discussion, les avis des uns ou des autres, que nul ne se permette, Nous les en conjurons tous, de blesser qui que ce soit sous prétexte que sa manière de voir était la meilleure. Ce que peuvent l'entente des volontés et l'union des forces, qu'ils l'apprennent de leurs adversaires ; et de même que ceux-ci ont pu imposer à la nation le stigmate de cette loi criminelle, ainsi les nôtres, par leur entente, pourront l'effacer et le faire disparaître. Dans la dure épreuve de la France, si tous ceux qui veulent défendre, de toutes leurs forces, les intérêts suprêmes de la patrie, travaillent, comme ils le doivent, unis entre eux, avec leurs évêques et Nous-même, pour la cause de la religion, loin de désespérer du salut de l'Eglise de France, il est à espérer, au contraire, que bientôt elle sera rehaussée à sa dignité et à sa prospérité première. Nous ne doutons aucunement que les catholiques ne donnent entière satisfaction à Nos prescriptions et à Nos désirs : aussi, chercherons-Nous ardemment à leur obtenir, par l'intercession de Marie, la Vierge immaculée, le secours de la divine Bonté.

Comme gage des dons célestes, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons de grand cœur à Vous, Vénérables Frères, et à toute la nation française, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 août, fête de saint Laurent martyr, de l'an MCMVI, quatrième de Notre Pontificat.

PIUS, PP. X.

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour septembre 1906 : *Le repos dominical.*

Dieu, qui est non seulement notre maître, mais encore et surtout notre père, a ordonné qu'après six jours de travail nous prissions un repos nécessaire à notre corps et à notre âme ; ce repos, il nous l'a même imposé sous peine de péché grave, pour que nous ne fussions pas tentés de le négliger.

Comment répondent trop souvent les hommes à cette paternelle attention de Celui qui nous aime plus que nous ne nous aimons nous-mêmes ? Les uns par insouciance, les autres par cupidité, les autres pour le malsain plaisir de désobéir à Dieu, enfreignent la loi du repos dominical. Cependant Dieu nous a fait bien souvent connaître, par de terribles exemples, quel prix il attache à ce commandement.

Le repos dominical de l'homme, de la famille, du peuple entier, ce n'est pas seulement le délassement nécessaire des corps fatigués par une semaine de travail, le relèvement vers le ciel des fronts que la tâche journalière faisait pencher, c'est aussi la reconnaissance officielle du droit de Dieu sur sa créature. Le travail du dimanche est une sorte d'injure publique adressé à Dieu, et c'est pour cela qu'il la punit si sévèrement.

On a beaucoup parlé de la supériorité économique de certains peuples protestants ; il y a à faire sur ce sujet bien des réserves. Mais là où elle est constatée, ne pourrait-elle pas s'expliquer en partie par l'observation fidèle du jour consacré au Seigneur ? Si certains pays catholiques, au contraire, sont tombés si bas, le mépris du dimanche n'est-il pas un des motifs de leur déchéance ?

Mais le repos dominical doit comprendre la journée entière, afin que tous les chrétiens aient la facilité de remplir leurs devoirs religieux. Sur ce point, la responsabilité de certains patrons est engagée. Ils ont à craindre que Dieu ne se venge terriblement sur eux des fautes qu'ils auront fait commettre à leurs employés. L'argent mal gagné ne profite jamais.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre par le Cœur immaculé

de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que le dimanche soit religieusement observé.

Résolution apostolique : Fuir certains amusements que les pasteurs de nos âmes jugent nuisibles à la sanctification du dimanche.

Chronique diocésaine

— Vendredi, le 24 août, à la Basilique, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a fait les ordinations suivantes :

ORDRES MINEURS : MM. Maxime Gendron, Adélard Bilo-deau, Omer Carrier.

SOUS-DIACONAT : MM. Noël Pelletier, Jos. Théberge, Pamphile Legendre, Charles Bourque, Arthur Desjardins, Léon Vien : tous du *diocèse de Québec*.

Le Frère Martin (Jos. Dietrich), des Frères Mineurs.

Dimanche dernier, aussi à la Basilique, Monseigneur a conféré le SOUS-DIACONAT aux six séminaristes ordonnés diaques l'avant-veille.

— La seconde des retraites ecclésiastiques s'est faite cette semaine et s'est terminée ce matin.

Tous les retraitants, des deux retraites, ont été absolument satisfaits de la prédication du R. P. Alp. Lemieux, C. SS. B. Cette parole toute simple, toute pleine de douceur et de piété, qui est l'éloquence du Révérend Père, est très impressionnante.

— On fait à la Basilique une toilette considérable. A l'intérieur comme à l'extérieur, on en renouvelle l'aspect, et tout indique qu'elle va y gagner beaucoup.

— Les ouvriers achèvent les travaux qui devaient se faire cette année pour la base du Monument Laval. On peut dire que c'est déjà aussi monumental que possible.

— Voilà que ces jours-ci l'activité scolaire va reprendre partout comme de plus belle. Comme il faut rendre grâce à Dieu de ce qu'en cette Province nous avons toute liberté de donner aux enfants une formation morale aussi parfaite que nous le voulons. Pour ce qui est de la valeur de l'instruction

qu'ils reçoivent, elle est au moins très convenable et elle s'accroît d'année en année, quoi qu'en disent certains esprits chagrins, d'autant plus difficiles à satisfaire qu'ils ignorent généralement eux-mêmes ce qu'ils veulent.

— Jeudi, 30 août, a eu lieu, dans l'église des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, une cérémonie de vêtue.

Ont pris le saint habit : Mlles Eugénie Lemire, de Saint-Etienne des Grès, en religion M. M.-Anita de Jésus; Alice Perreault, de Nicolet, en religion M. M.-Hermann; Rose-Alma Donovan, de Québec, en religion M. M.-Benjamine de Jésus; Flore Tourigny, de Bécancourt, en religion Sr M. de Saint-Grégoire; Marie-Anne Boucher, de l'Islet, en religion Sr M.-Emélie de Jésus; Octavie Salvas, de Saint-Robert, en religion Sr M.-Armande de Jésus.

M. l'abbé Pâquet, aumônier de la communauté, a présidé la cérémonie et a fait le sermon de circonstance.

Le tour de garde au Calvaire

— o —

Le mercredi 13 juin 1906, Mgr Touchet, évêque d'Orléans prononçait, dans l'église Saint-Sulpice de Paris, le panégyrique des seize Carmélites de Compiègne.

L'héroïsme des humbles religieuses en face de la persécution a inspiré à Mgr Touchet des commentaires d'une application très-actuelle et très utile. Son éloquence rend cette leçon plus saisissante à l'esprit, sa conviction passionnée la rend plus féconde auprès des âmes.

Voici la péroraison de ce magnifique discours :

La vie et la mort des Carmélites nous sont une exhortation au courage.

Est-ce de trop, dans les circonstances présentes ? Non.

Le moment que nous vivons, en effet, est grave pour les catholiques de France. Leur Eglise, généralement pauvre, du moins en province, a été réduite à l'indigence. Gênée sous le régime concordataire, y jouissant toutefois du moins d'une organisation précise, elle vient de tomber dans un inconnu qui étonne et épouvante les meilleurs esprits.

Cependant on ameute contre elle les masses. Nous avons le droit de dire que nous avons servi plus que qui que ce soit le corps et l'âme du peuple; on nous représente comme ses ennemis. Tantôt nous sommes des citoyens rebelles qui trou-

blons l'ordre public ; tantôt nous sommes des êtres pusillanimes indignes du regard des gens de cœur. Notre doctrine qui satisfait Augustin, Pascal, Bossuet, Pasteur, d'après les nouveaux grands hommes répugne au sens commun et à la dignité d'un esprit libre : que tout donc se coalise pour nous détruire ! tout ! la calomnie, la légalité, la brutalité. Qu'aujourd'hui soient lancés contre nous des cris d'injure et de haine ; demain, c'est quelque chose de plus effectif qu'on verra !

Il suit de cette situation que c'est à nous présentement de souffrir pour Jésus-Christ. C'est notre tour de garde au Calvaire.

Entendez bien ceci :

Ce semble être une loi de notre histoire religieuse que, depuis les grandes persécutions, l'Eglise ne soit point meurtrie partout à la fois, mais qu'elle soit toujours meurtrie en quelque lieu. Quand elle souffre en un lieu, elle ne souffre généralement pas dans les autres. Mais il faut qu'elle souffre en un lieu.

Ainsi actuellement si le Pape, de son Vatican, regarde le monde, il se voit en paix avec tous, sauf avec nous ; il se sent entouré d'hommages par tous, sauf par nous.

L'Italie essaie de lui atteindre la main par-dessus le fossé creusé en 1870. L'empereur allemand se fait représenter à l'inauguration de nos cathédrales. Le roi d'Angleterre ne prononce que tout bas les paroles du Sacre qui blesseraient ses sujets catholiques. L'empereur-roi d'Autriche-Hongrie pratique la religion de ses peuples. Le Sultan rouge n'a plus de crise. Le roi d'Espagne chante des *Te Deum* au Dieu qui protège contre l'assassinat les règnes tout jeunes et les unions charmantes de tendresse et d'espérances. L'Amérique admire notre hiérarchie. Le Japon, la Chine, la Corée sont revenus de leurs séculaires fureurs. L'Eglise est partout heureuse, son Chef auguste partout révérend, — excepté en France !

C'est notre tour de souffrir. Quand serons-nous relevés de cette fonction ? Quand passera-t-elle à d'autres ? Lorsque Dieu voudra. A sa grâce !

Ne soyons pas pressés. Le plus grand honneur qui puisse nous échoir, c'est celui de souffrir pour Jésus-Christ, à moins qu'il ne nous offre l'honneur de mourir pour lui.

Et s'il nous l'offrait celui-là ?

S'il vous l'offrait, fidèles... Allez sur la place de la Concorde, vers le lieu où se dresse l'obélisque, c'est là que vos pères et leurs femmes, et leurs fils, et leurs filles, préférèrent le supplice à l'apostasie. Allez là et instruisez-vous.

S'il vous l'offrait, lévites... Allez à la tombe de Paul Seigneuret, le séminariste épris des attraits de la mort, celui qui tomba près de l'illustre Darboy, le passereau près de l'aigle. Sa tombe vous parlera...

S'il vous l'offrait, prêtres... Allez à la catacombe des Carmes méditer une demi-heure : vous saurez que faire.

S'il nous l'offrait, pontifes... Avec la grâce de Dieu, munis de l'exemple des martyrs anciens, munis de l'exemple des martyrs récents, munis de l'exemple des Carmélites, nous nous souviendrons du vénérable Du Lau et des deux Larocheffoucauld.

Temps singuliers, tout de même, que ceux où l'on peut, sans être soupçonné de rêverie noire, remuer ces hypothèses...

Oh oui ! si certaines prévisions se réalisaient, si ce qui advint aux Seize nous advenait, ce serait beau et bon. Ayant partagé leur sacrifice, nous demanderions à Dieu de partager leur vengeance : c'est-à-dire que nous demanderions à Dieu de nous donner la paix de l'Eglise et la grandeur de notre pays.

La paix de l'Eglise ! La grandeur de notre pays !

Messieurs, pour ces deux causes-là on verserait son sang comme on verse une goutte d'eau.

Amen, Alleluia !

Trois congrégations à supprimer, en France et ailleurs

Un journaliste écrit la boutade que voici : « Beaucoup de congrégations ont été supprimées par M. Combes ; il en est trois pourtant qu'il n'a pas chassées, et pour cause : l'une, c'est la congrégation des *Bras croisés* ; l'autre, celle des *Saules pleureurs* ; la troisième, la plus nombreuse, celle des *Bâtons dans les roues*. Quand on veut faire le bien, on se heurte, en effet, trop souvent à l'indifférence ou à l'hostilité, ou bien à des gens qui pleurent et qui, quand ils ont pleuré, ont la conscience satisfaite ; puis ils vont à leurs plaisirs, à leur cercle, à leur automobile, à leurs affaires. »

Les conversions en Angleterre

— o —

On rencontre aujourd'hui, en Angleterre, de nombreux convertis catholiques dans l'aristocratie, la haute bourgeoisie, les corps d'officiers de l'armée et de la marine, le monde du barreau, celui de l'enseignement, etc.

Mais il est curieux et intéressant de constater que c'est peut-être le corps des ecclésiastiques des églises anglicanes qui en fournit le plus. Le révérend Scoles, un chanoine anglican qui jouit de beaucoup d'autorité, a déclaré récemment que le quart à peu près des prêtres catholiques d'Angleterre étaient d'anciens pasteurs anglicans ou des fils de pasteurs, ceux-ci en moindre nombre cependant.

Il est difficile, pour nous catholiques, de nous représenter ce qu'il en coûte d'efforts, de tâtonnements et de luttes à un protestant pour se faire catholique. L'esprit est formé à une éducation religieuse à rebours de la nôtre ; on a vécu cette religion ; on en est pénétré ; les préjugés du milieu se sont enracinés dans l'âme. Rompre avec la religion nationale, c'est la plupart du temps rompre avec sa famille, avec tous ceux dont on pourrait attendre assistance dans des moments difficiles ; pour le clergyman, c'est briser sa carrière. Ainsi aux troubles de l'intelligence vient s'ajouter la révolte des sentiments. Enfin, après tous ces déchirements, il faut abandonner des habitudes d'esprit trop libres en matière religieuse. On comprend la douloureuse agonie qui terrasse souvent les convertis sur le chemin de la vérité, et pour que des esprits éclairés en viennent à braver tout cela, on doit conclure que la religion catholique leur apparaît de façon évidente comme la seule vraie, la seule qui s'impose et dans laquelle seulement on peut trouver la paix et le salut. (*Semaine rel. de Cambrai*)

Une chapelle devenue une salle de danse !

— o —

La chapelle des Dominicains, faubourg Saint-Honoré, à Paris, a été louée par le liquidateur à un maëstro qui, chaque jour, y fait répéter des danses au son d'un orchestre.

La jupe des danseuses tourbillonne où traînait la robe des Dominicains. Vers le Christ peint à la voûte, c'est un rythme païen qui monte au lieu de l'*O salutaris* et du *Tantum ergo*...

La Peur

— o —

En 1848, Montalembert disait à la Chambre des pairs :

« Pour moi, ma conviction est que le plus grand des maux dans une société, c'est la peur. Dans cette époque infâme et sanglante que l'on veut à toute force réhabiliter,— la Terreur, —savez-vous quel a été le principe de toutes nos catastrophes? c'est la peur. Oui, la peur qu'avaient les honnêtes gens des scélérats, et même la peur que les petits scélérats avaient des grands. »

On connaît, à ce propos, la réponse si instructive d'un ambassadeur d'Angleterre à une question que lui posait M. Guizot : « Comment se fait-il, monsieur l'Ambassadeur, que les révolutions soient si rares en Angleterre, tandis qu'elles sont si fréquentes en France? lui demandait le célèbre homme d'Etat. — La raison est bien simple, monsieur le ministre, lui répond l'ambassadeur, c'est que, chez nous, les honnêtes gens sont aussi hardis que les coquins. »

Aux Etats-Unis

— o —

La discussion qui s'est engagée à la Chambre des représentants de Washington au sujet de la revision des lois sur l'immigration vient de fournir une nouvelle preuve de ce libéralisme éclairé dont la grande république américaine a si souvent donné l'exemple.

On sait avec quel soin jaloux les Etats-Unis se sont protégés depuis quelques années contre l'envahissement des étrangers de toute nationalité, séduits par l'appât d'une fortune facile, et dont l'afflux, tout à fait hors de proportion avec les ressources, même si considérables, que possède l'Union, constituait un péril grandissant pour les intérêts de ses propres nationaux.

C'est pour conjurer ce danger que les Chambres fédérales, réunies à Washington, ont résolu d'introduire dans la nouvelle législation sur l'immigration une clause portant qu'à l'avenir aucun individu ne pouvant justifier de moyens d'existence suffisants ne saurait être admis à débarquer dans un port américain.

Pourtant, dans cet ostracisme, la Chambre des représentants a voulu faire une exception, elle a décidé que parmi ces immigrants indigents à qui serait refusé désormais l'accès du sol américain ne seraient pas compris ceux qui furent contraints d'abandonner leur patrie « pour échapper à la persécution religieuse ou politique ».

(Sem. rel. d'Evreux.)

Bibliographie

— P.-G. Roy, *Les Noms géographiques de la province de Québec*. Lévis, 1906. Volume in-8° de 514 pages.

On ne dira toujours pas que personne ne travaille dans le district de Québec ! Nous avons récemment signalé le *Dictionnaire généalogique de Charlesbourg*, qui a coûté tant de recherches à M. l'abbé D. Gosselin. Le gros in-octavo que nous mentionnons aujourd'hui est encore un monument de labeur poursuivi à travers les années.

Tous ces « Noms géographiques », disposés par ordre alphabétique, sont expliqués et justifiés par l'auteur ; l'histoire ne manque pas de se glisser un peu partout, mais avec la discrétion qui convient.

Nos félicitations à M. Roy pour ce nouveau et précieux volume.

— *Annuaire du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière*. 1905-06.

Voilà la « mode » et le « luxe » entrés dans les *Annuaire* ! Nous remarquons, en effet, que les *Annuaire* de cette année ont, pour la plupart, pris un air nouveau et plus soigné, qui fait plaisir. C'est le progrès. On accuse tant les collègues d'être toujours ce qu'ils étaient il y a cinquante ans ! C'est absolument faux, comme le démontrent les *Annuaire*, non seulement par leur typographie, mais aussi par leur tableau des programmes d'études, etc.

— Au moment où des pétitions et des suppliques nombreuses demandent au Souverain Pontife la béatification des Pères Jésuites martyrisés autrefois au Canada, on ne lira pas sans intérêt la solide étude publiée par M. l'abbé F.-X. Burque, dans la *Nouvelle-France* de Québec, sous le titre : *Nos martyrs*

canadiens sont-ils de véritables martyrs ? Avec la documentation abondante et l'exactitude rigoureuse d'un habitué des méthodes scientifiques, M. l'abbé Burque examine la question sous toutes ses faces, en scrute tous les coins et recoins, et tire ses conclusions avec une logique et une clarté admirables. C'est un travail historique de grande valeur. On vient de le reproduire en brochure séparée. (*Messageur canadien.*)

—LA VIE SPIRITUELLE, d'après les mystiques allemands du XIV^e siècle, par le R. P. DENIFLE, O. P. *Traduction et adaptation françaises*, par la C^{tesse} DE FLAVIGNY, et M^{elle} M.-A. DE PITTEURS. In-18. 3 fr. 00. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

Nous ne sommes plus au temps où le seul nom de mystique éveillait la défiance ou la raillerie. Sous la double influence de l'esprit scientifique et critique, poussant à l'étude intelligente et respectueuse de toutes les manifestations de la vie, et de l'esprit religieux, retrempe aux sources vives de la pure tradition catholique, sous cette double action s'est produit depuis une dizaine d'années, en France, un mouvement d'idées considérable relativement au mysticisme. En Allemagne, ce retour date de plus loin, et il a été dû en partie au livre du Père Denifle : « Anthologie des mystiques allemands du XIV^e siècle. »

La traduction partielle de cet ouvrage sera donc, on peut l'espérer, fort bien accueillie chez nous.

Elle plaira sans doute d'abord aux savants et aux philosophes, préoccupés de la Psychologie des mystiques. Ils y trouveront des documents. C'est en écoutant les mystiques, c'est en les voyant vivre, pour ainsi dire, que l'on peut se rendre compte, bien mieux que par des vues à priori, de ce qui fait leur fond, leur nature particulière.

Et quels mystiques que Maître Eckhart, Tauler, Henri Seuse (Suso), Ruysbroeck, et tant d'autres de cette grande époque ! Jusqu'ici leur étude n'était abordable que pour un petit nombre : la version française des Extraits de leurs œuvres permettra de les connaître plus facilement.

Les âmes pieuses profiteront encore davantage d'une telle lecture, car sans rechercher peut-être ce qui fait l'essence du mysticisme, elles en ressentiront la chaude influence. Un grand

nombre d'entre elles y entendront un accent qu'elles rencontrent trop rarement, dont elles ont pourtant besoin, qui les fera tressaillir, et vivre plus heureuses et plus fortes. Les mystiques parlent sans doute, comme tous les chrétiens, de sacrifice, de mortification, de soumission à la volonté de Dieu, et un lecteur inattentif en pourrait conclure qu'ils n'ont rien de caractéristique. Mais écoutez-les bien : tout cela se rapporte à une fin supérieure, est dominé et expliqué par une tendance particulière : ils veulent l'union avec Dieu, ils y aspirent, ils souffrent quand elle leur manque. C'est par un mouvement spontané de leur être qu'ils vont à lui, toujours, et à propos de tout. Il est tout pour eux, et en toutes choses. Et parce qu'ils ne peuvent se contenter de le servir, mais qu'ils l'aiment, avec toute la plénitude de sens que renferme ce mot si simple, Dieu n'est pas seulement le Maître, il est l'Époux de leurs âmes. Aussi donnent-ils leur pleine mesure quand ils ont à parler de la vie unitive, quand ils exposent ce que Dieu dit à l'âme et ce que l'âme chante à son Bien-Aimé.

« Les pages que contient ce volume ont donc été écrites par des chrétiens, initiés à une connaissance spéciale de Dieu, vivant en union particulière d'amour avec lui, et parlant de leur Bien-Aimé comme parlent ceux qui déjà le possèdent ». L'Avant-Propos de la traduction, très étudié, donne d'ailleurs une analyse de cet état d'âme bien capable de guider les lecteurs encore peu préparés. Il s'en trouvera beaucoup que ce livre rendra meilleurs, et auxquels il fera retrouver « le secret des vies consolées et des morts joyeuses, que tant de chrétiens ont aujourd'hui perdu ».

R.

— ACTA LEONIS PAPAE XII: (*allocutiones, epistolæ, constitutiones, aliqua acta præcipua*) (1897-1900). In-8° de IV-536 pages. Septième volume de l'ouvrage. Prix, broché : 3 fr. 50 ; sur papier wathmann, 6 fr. 00. Société Saint-Augustin, Bruges, Belgique.

Les 536 pages du VII^e volume, où sont condensées trois années du pontificat, contiennent 159 documents : 9 encycliques, 8 constitutions, 21 lettres apostoliques, 1 instruction, 21 allocutions, 90 brefs, 6 *Motu proprio* et 6 décrets, dont l'importance et la diversité suffisent à mettre en lumière la prodigieuse activité du grand Pape, que Pie X continue sans rien retirer

de ses directions. — 28 s'adressent à la France, 4 à la Belgique, 7 à l'Angleterre, 3 à l'Allemagne, 2 à la Hollande, 2 à la Hongrie, 2 au Canada, 4 aux Etats-Unis, 10 à l'Amérique latine, dont trois regardent le Brésil, 2 la Colombie, 1 le Pérou. L'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Pologne, la Suisse, ont leurs pages qui attestent l'universelle sollicitude du Pontife.

A côté des grandes encycliques sur la Sainte Trinité et le Christ Rédempteur, des condamnations de l'américanisme et de la persécution contre les religieux en France, de la réorganisation de l'Index, des réformes apportées à certains organes de la Curie, 6 lettres traitent de la Sainte Eucharistie, 4 du Rosaire, 2 des conférences de Saint-Vincent de Paul, 5 du Sacré-Cœur, 2 des indulgences pour les défunts; 3 allocutions célèbrent l'Eglise triomphante, à propos des béatifications nouvelles; 20 brefs s'occupent des Ordres religieux: jésuites, dominicains, Pères de l'Assomption, franciscains et bénédictins; 22 concernent plus spécialement l'Italie, et visent soit la sauvegarde des droits du Saint-Siège, soit les divisions qui paralysent l'action catholique, soit la déchristianisation du peuple. C'est la France, on le voit, qui, durant ces trois années, occupa la première place dans les préoccupations du Père commun — comme le « prodigue » de la parabole. — Et rien n'est prenant comme cet ensemble de conseils, d'exhortations, d'attentions du vieux Pontife, qui s'associe à toutes nos gloires, anciennes hélas! seconde toutes nos œuvres, bénit toutes nos initiatives, maintient énergiquement nos droits, et, d'une voix toujours plus pressante, nous appelle à l'union qui nous donnera la victoire. — Puisse sa parole, mal comprise de son vivant, s'imposer enfin à notre obéissance! S.

— LE RECRUTEMENT DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES LIBRES, publié sous les auspices de la Société générale d'Education et d'Enseignement par M. J. GUIBERT. In-18 raisin. 30 centimes. Paris, Librairie Vve C. Poussielgue, rue Cassette, 15.

De plus en plus, en France, l'école sera indispensable à la paroisse: la paroisse est menacée de périr partout où elle ne se recrutera pas dans l'école. Mais l'école elle-même, comment la préserver de la ruine? C'est ce grave problème qu'aborde l'auteur de ces pages.